BIO
BOURGOGNE -
FRANCHE-COMTÉ

Les Échos des Prairies Bio

Le bulletin technique élevage de BIO Bourgogne-Franche-Comté







n°22 • novembre 2025

Sommaire

- Les actualités sanitaires : FCO, DNC et PPA 1
- Accès à l'extérieur des animaux : ce que dit la réglementation 4
- La productivité numérique en élevage ovin allaitant : levier d'amélioration du revenu 5
- Une journée technique au GAEC Pingeot 7
- Temps de travail en élevage : entre passion et contraintes 9
- Santé alternative chez les poules pondeuses 10
- Élevage des jeunes caprins bio : 11
- Un nouveau projet pour les repères techniques, économiques et sociaux en petits ruminants laitiers en BFC ! 12
- Le projet VALOV'BIO 13
- BRÈVES 15

Comité de rédaction

Équipe élevage de BIO Bourgogne-Franche-Comté

Vos conseillères élevage bio en BFC

- Lisa AUBRY - Élevages bio
- Émilie AUDABRAM - Monogastriques
- Pénélope DANCHIN - Ruminants et volailles
- Tiffany DEGUIN - Bovins lait
- Lola JEANNINGROS - Ruminants
- Floriane MARSAL - Ruminants
- Élisa MOREAU - Polyculture et élevage bovin

Activité de conseil indépendant de toute activité de vente ou d'application. BIO Bourgogne-Franche-Comté est couvert par une assurance responsabilité civile afin de délivrer des conseils pour l'utilisation de produits phyto. N° d'agrément BO10828

"Les Échos des Prairies Bio" est une lettre d'information professionnelle. Pour toute information, contactez BIO Bourgogne-Franche-Comté au 03 86 72 92 20.

Imprimé par nos soins. Maquette : Laëtitia MASSUARD.

RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
AGENCE eau seine NORMANDIE

Les actualités sanitaires : DNC, FCO et PPA

La dermatose nodulaire contagieuse ou DNC, qu'est-ce-que c'est ?

C'est une maladie virale qui ne touche que les bovins, buffles et zébus, et n'est pas transmissible à l'humain. Le virus est principalement transmis via des insectes hématophages comme les stomoxes ou les taons. Classée en catégorie A, la maladie est habituellement absente du territoire et doit être éradiquée immédiatement. Ces principaux symptômes sont la fièvre (pouvant atteindre 41°C), un abattement, de l'anorexie, une chute de lactation, une hypertrophie des ganglions lymphatiques et des nodules sur la peau, les muqueuses et les membres. Cela engendre des pertes de productions importantes via des avortements, une stérilité, un tarissement ou l'amaigrissement des animaux, et peut aller jusqu'à la mort d'une partie du cheptel.

Où se situent les foyers en Europe ?

C'est une maladie présente en Afrique subsaharienne et en Asie, également depuis 2023 en Afrique du Nord. Dans les années 2010 elle avait été détectée en Europe, dans les Balkans, puis éradiquée grâce à une campagne de vaccination. Depuis le 20 juin 2025 elle est apparue en Sardaigne puis en France le 29 juin 2025. Au 14 octobre 2025 on dénombrait 84 foyers en France répartis en Savoie, Haute-Savoie, Ain, Rhône et Jura (3 foyers dans la commune d'Ecleux). Cela concerne 51 élevages.

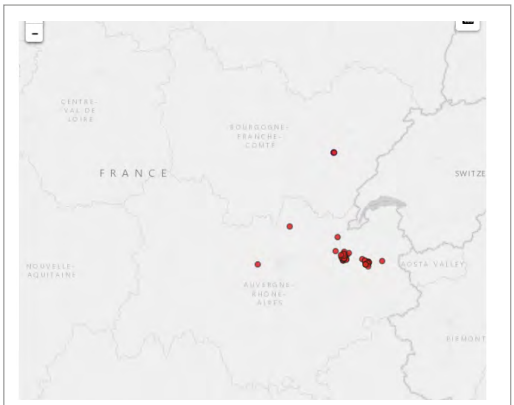


Figure 3 : Carte des foyers de la DNC en France resencés entre le 4 janvier et le 14 octobre 2025 - carte de l'ANSES. Source : ANSES

Si un foyer se déclare en France, quelles seront les mesures et conséquences?

Le foyer est entièrement euthanasié, les bâtiments, le matériel et donc également les véhicules du site d'élevage sont nettoyés, désinfectés et désinsectisés. De plus, un zonage est instauré autour de celui-ci, avec des règles à respecter, comme suit :

- Une **zone de surveillance** (ZS) d'un rayon de **50 km autour**, des mesures préventives sont prises avec un renforcement de la surveillance vétérinaire et une désinsectisation. Il y a également des restrictions sur les déplacements de bovins.
- Une **zone de protection** (ZP) d'un rayon de **20 km autour du foyer**, où s'appliquent les mêmes règles que dans la zone de surveillance, mais avec des mesures plus strictes concernant les déplacements. Elle devient une zone de surveillance au bout de 28 jours après euthanasie du foyer et sans détection d'autre foyer.

Les animaux non malades de ces zones sont vaccinés (campagne prise en charge par l'Etat), de la ligne des 20 km vers l'intérieur de la ZP et l'extérieur de la ZS. Ils sont alors protégés 21 jours après l'injection. Cependant s'ils tombent malades de la DNC entre temps (un test permet de vérifier si les symptômes sont liés au vaccin ou à une infection) il y aura une euthanasie malgré la vaccination.

La position de BIO BFC sur la DNC : BIO Bourgogne-Franche-Comté soutient les éleveurs et éleveuses touchés par cette maladie et se positionne contre l'euthanasie totale des lots d'animaux, en demandant un déclassement en catégorie B de la maladie, et en donnant la possibilité aux éleveurs et éleveuses de vacciner quel que soit leur localisation.

▶ Sources et pour plus d'informations

- *Site du gouvernement*
- *Flash info BIO BFC du 13 octobre 2025*

La fièvre catarrhale ovine ou FCO, qu'est-ce-que c'est ?

C'est une maladie virale contagieuse qui touche tous les ruminants domestiques (ovins, bovins, caprins) et se transmet via des moucherons de type culicoïdes.

Il existe 26 sérotypes différents de la maladie, en France ce sont notamment les sérotypes 3 et 8 qui sont présents. Les symptômes les plus courant sont :

- Ovins : ulcères sur les gencives et les lèvres, hypersalivation, œdème de la face, langue bleue, boiteries, hyperthermie pouvant mener à des avortements, abattement, amaigrissement, mortalité.
- Bovins : croûtes et lésions sur le mufle, les narines, ulcères sur la langue, les gencives, œdèmes au bas des membres, boiteries, faiblesse musculaire, baisse de production.

Elle n'est pas transmissible à l'humain et n'altère pas la qualité des produits, mais a un impact économique important par les symptômes sur les animaux touchés et la fermeture possible de marchés étrangers.

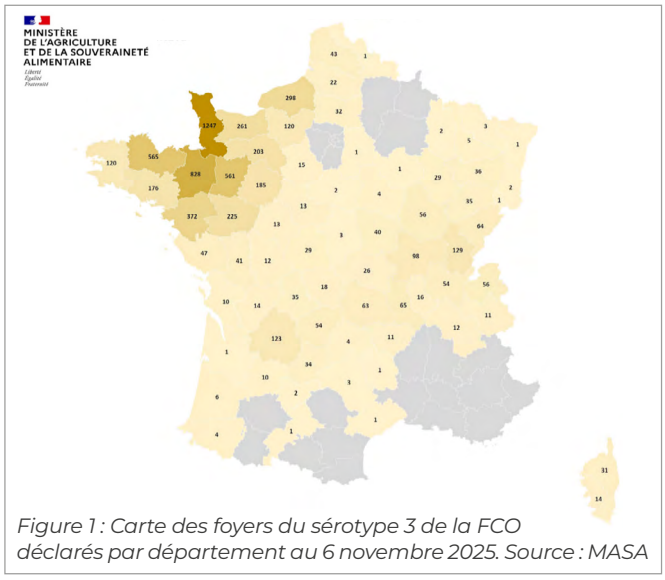


Figure 1 : Carte des foyers du sérotype 3 de la FCO déclarés par département au 6 novembre 2025. Source : MASA

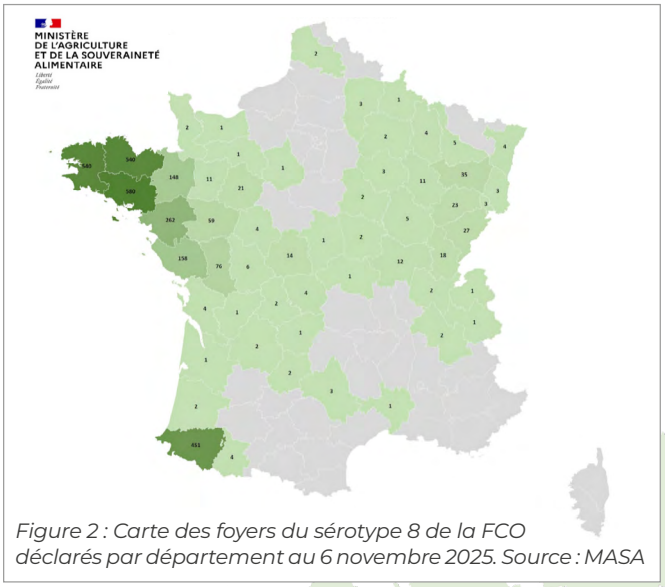


Figure 2 : Carte des foyers du sérotype 8 de la FCO déclarés par département au 6 novembre 2025. Source : MASA

Où se situent les foyers en France aujourd'hui ?

Les foyers sont actuellement plus concentrés en Normandie et Bretagne, bien que les deux sérotypes soient présents dans une majorité de la France dont la Bourgogne-Franche-Comté.

Le sérotype 4 n'a pas été détecté en métropole depuis 2018, en Corse 10 foyers avaient été détectés entre le 1er juin 2024 et le 31 mai 2025 mais depuis il n'y a plus eu d'autres foyers pour ce sérotype.

Quelles sont les mesures préventives contre cette maladie ?

Les insectes piqueurs vecteurs de ce virus sont principalement actifs la nuit entre 18h et 8h. Rentrer les animaux peut donc limiter leur exposition au virus. Un bon équilibre alimentaire, minéral et vitaminique

Retour au sommaire

favorise l'immunité des animaux et donc leur capacité à résister aux virus. Il est également important d'éviter la proximité des zones humides (litière humide, vieille botte de foin, ...) qui sont les lieux privilégiés pour ces insectes.

La vaccination est également possible, elle permet d'avoir une immunité acquise 3 semaines après l'injection qui atténuera les symptômes. Il faut cependant vacciner en amont d'une contamination, car la sur-stimulation du système immunitaire pour affaiblir un animal déjà atteint.

Le règlement bio interdit l'usage d'insecticides de synthèse. En plus ce type de méthode ne permet pas l'obtention d'une protection individuelle totale ni de favoriser une immunité collective.

▶ Sources et pour plus d'informations

- *Site du gouvernement*
- *Flash info BIO BFC du 16 septembre 2024*

La peste porcine africaine ou PPA, qu'est-ce-que c'est ?

Cette maladie, due à un virus très contagieux, touche exclusivement les porcins et n'est pas contagieuse pour l'humain. Elle est d'importance pour les élevages car ce virus est très persistant dans l'environnement et mortel dans quasiment tous les cas pour des porcs d'élevage.

Où se situent les foyers en Europe ?

Plutôt virulente à l'Est de l'Europe, il y a eu une première avancée vers la France en 2018 avec les cas sur les sangliers en Belgique, ayant donné lieu à un abattage massif. Depuis ils ont retrouvé leur statut indemne. Cependant, en 2022 un foyer est apparu en Italie et en 2024 en Allemagne. Ces deux cas sont à moins de 100 km de la frontière française. Pour le moment le pays est cependant bien indemne de la PPA (cf fig. 4).

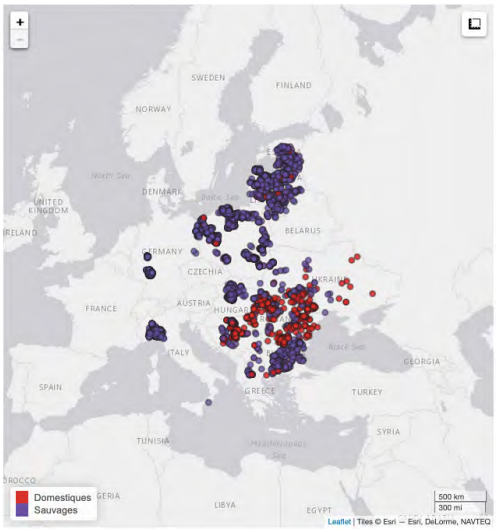


Figure 4 : Cas de PPA en Europe du 2 janvier 2025 au 13 octobre 2025 - carte de l'ANSES. Source : ANSES

Si un cas se déclare en France, quelles seront les mesures et conséquences?

Ces nouveaux cas rendent malgré tout probable une entrée du virus sur le territoire, si bien qu'un plan d'actions est prévu. Il existe plusieurs cas de figure :

- **Cas sauvage :**
  1. **Zone réglementée** d'un rayon de 20 km autour du cas dans laquelle les mouvements sont bloqués. Il peut y avoir des abattages préventifs selon la situation.
  2. 72 h après le premier cas, la phase de stabilisation se met en place. La surveillance de la faune sauvage se poursuit avec possibilité de mise en place de mesures spécifiques. Les **élevages de la zone réglementée** ont des visites sanitaires et contrôles de biosécurité. Les **mouvements d'animaux sont autorisés sous conditions.**
     - Si un **autre cas** se déclare la **zone réglementée s'élargit** et une zone tampon **« à risque »** est créée.
     - **Sans nouveau cas**, le périmètre de la zone réglementée est adapté.
  3. Un an après la détection du dernier cas le statut indemne est retrouvé.

- **Cas élevage :**
  1. Deux zones se mettent en place autour de l'élevage : la **zone de protection (ZP)** d'un rayon de **3 km** et au-delà la **zone de surveillance (ZS)** jusqu'à **10 km.**
     - Dans **l'élevage concerné :** euthanasie, désinfection, enquête épidémiologique de tous les mouvements effectués dans les 15 jours avant le cas.
     - Dans **tous les élevages de la ZP** et dans un échantillon d'élevages de la ZS : visite du vétérinaire sanitaire et possibilité d'abattages préventif.
     - **Interdiction de mouvement d'animaux** dans la ZP et ZS sauf en cas de dérogation.
  2. Phase de stabilisation dans les 15 à 30 jours après confirmation du cas.
     - **Pas d'autres foyers en élevages :** la ZS est maintenue 3 mois, l'interdiction de mouvement sous condition et la surveillance des élevages sont appliquées pendant ce temps.
     - **Il y a d'autres foyers :** élargissement des **zones par la création d'une zone réglementée (ZRIII) autour de chaque foyer** qui remplace les zones ZP et ZS précédentes et d'une zone tampon à risque (ZRI) qui entoure toutes les zones réglementées. L'interdiction de mouvement sous condition et la surveillance des élevages sont appliquées dans les ZRIII pendant 1 an après le dernier cas.

Retour au sommaire

Dans plusieurs cas, les mouvements devront donc être autorisés au préalable par l'administration. Cet agrément est obtenu si :

- La biosécurité définie par le règlement européen est respectée
- Un examen des animaux est réalisée 24h avant le déplacement par un vétérinaire officiel.
- Que ce dernier visite régulièrement la ferme
- Qu'une surveillance continue des animaux via des examens cliniques est réalisée depuis au moins 15 jours précédant le déplacement.

Afin de commercialiser il faudra donc obtenir cet agrément mais aussi trouver des abattoirs/ateliers de découpe transformation agrées MCA (Maladie Contagieuse de Catégorie A) qui sont très peu nombreux en France. De plus, s'il s'agit d'un cas en élevage, la viande des zones réglementées ne pourra pas être commercialisée fraîche afin d'atténuer les risques de persistance du virus.

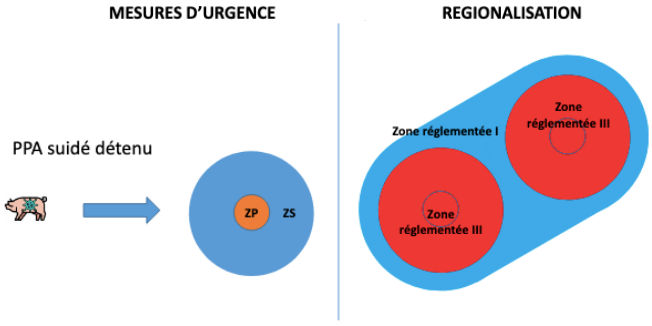


Figure 5 : Schéma d'évolution du zonage en cas de PPA chez les suidés détenus. Source : Instruction technique - DGAL/SDSBEA/2024-466 - 08/08/2024

▶ Sources et pour plus d'informations

- *Site de Produire Bio*
- *Site du gouvernement*

Accès à l'extérieur des animaux : ce que dit la réglementation

Depuis quelques semaines, l'idée d'une modification du règlement bio est portée par certains acteurs au niveau européen et français. Leurs demandes sont souvent justifiées par des difficultés d'application du règlement actuel, notamment en ce qui concerne l'accès à l'extérieur et au pâturage des animaux.

Faisons le point sur la règlementation à ce sujet.

Ce que dit le réglement européen

Les animaux d'élevage bénéficient d'un accès permanent à des espaces de plein air leur permettant de prendre de l'exercice, de préférence des pâturages, **chaque fois que les conditions climatiques, saisonnière et l'état du sol le permettent** (Art 1.7.3).

Lorsque les animaux ont accès aux pâturages pendant la période de pacage et que les installations d'hivernage permettent aux animaux de se mouvoir librement, il peut être dérogé à l'obligation de donner accès à des espaces de plein air pendant les mois d'hiver (Art 1.9.1.1.d).

Les bovins mâles de plus d'un an ont accès aux pâturages ou à un espace de plein air (Art 1.9.1.1.c). Les espaces de plein air peuvent être partiellement couverts (Art 1.6.5).

En résumé, le règlement bio consacre la nécessité que les animaux aient accès à l'extérieur dès que les conditions le permettent. Il revient donc à l'éleveur de décider si les conditions permettent la sortie et au contrôleur de vérifier si ces conditions sont bien celles prévues au règlement. Le dialogue avec le certificateur est donc central sur ce point.

Le règlement bio insiste également sur la nécessité, pour les herbivores, d'avoir accès au pâturage dès que les conditions le permettent. À nouveau, la décision revient à l'éleveur et l'organisme certificateur contrôle.

Son interprétation en France

Des précisions ont été apportées dans une note de lecture pour faciliter le contrôle et répondre aux situations que le règlement ne précisait pas. Elle est disponible *ICI*.

- **Sur les conditions permettant l'accès à l'extérieur**

  Lorsque les conditions extérieures ne permettent pas la sortie des animaux, ils peuvent être maintenus temporairement en bâtiment sans accès à un espace de plein air. Par exemple : période de canicule ou de froid extrême (conditions climatiques) ou lorsque le sol est inondé (état du sol).

  Les animaux peuvent être maintenus individuellement et temporairement en bâtiment pour des soins vétérinaires et autres pratiques d'élevage comme le parage, l'insémination ou la monte naturelle et la mise bas qui nécessitent la contention des animaux. Le maintien des animaux en bâtiment lorsque les conditions extérieures permettent la sortie des animaux doit être justifié.

- **Sur les conditions permettant l'accès au pâturage**

  Les conditions qui permettent le pâturage sont donc **la disponibilité d'herbe**, les conditions climatiques, saisonnière, sanitaires et l'état du sol. Ainsi quand les pâturages ne permettent pas d'offrir suffisamment

Retour au sommaire

d'herbe pour nourrir les animaux, mais que les conditions climatiques extérieure et l'état sol permettent la sortie des animaux, les animaux doivent avoir un accès à un espace extérieur. Cet espace extérieur peut être le pâturage avec apport de fourrage si nécessaire ou un espace de plein air.

Lorsque les conditions extérieures ne permettent pas aux animaux de sortir, les animaux peuvent être maintenus en bâtiment sans accès à un espace extérieur.

- **Sur les âges de sortie**

  Les veaux ont accès permanent à un espace de plein air au plus tard à l'âge de 6 semaines et un accès permanent aux pâturages au plus tard à l'âge de 6 mois. Les veaux abattus entre 6 et 8 mois doivent avoir eu accès à des pâturages pendant 30 jours minimum quand les conditions le permettent.

  Les caprins et les ovins ont accès permanent aux pâturages au plus tard à l'âge de 6 mois. Les agneaux abattus avant 6 mois doivent avoir eu accès à un espace de plein (aire d'exercice extérieure et/ou pâturages) pendant au moins 30 jours, quand les conditions le permettent.

- **Sur les espaces de plein air**

  Le terme partiellement couvert doit s'entendre comme couvert au maximum à 50% de la surface minimale "espace extérieur" requise à l'annexe I du règlement (UE) 2020/464. Les côtés de l'espace de plein air sont ouverts mais peuvent être fermés sur la partie couverte, et représenter dans ce cas la moitié du périmètre de l'aire d'exercice.

  En bovin, pour les bâtiments certifiés avant le 1er janvier 2022, l'espace extérieur pour les veaux peut être couvert à 95% (ce qui limite l'effet des intempéries et permet d'éviter d'aménager une fosse à lisier).

- **Temps de transition**

  Pour l'accès à l'extérieur des veaux, les éleveurs ont **jusqu'au 1er janvier 2028** pour se mettre en conformité.

Source : Visio FNAB accès extérieur des animaux 12/09/25

Si vous avez des questions à ce sujet, n'hésitez pas à contacter vos conseillères élevage

La productivité numérique en élevage ovin allaitant : levier d'amélioration du revenu

L'institut de l'élevage et les chambres d'agriculture, via le dispositif Inosys Réseaux d'Elevage, étudient les déterminants du revenu en élevage ovin tous les 3 ans sur les fermes spécialisées en ovin viande. La dernière étude en date a été faite entre 2021 et 2023 et s'appuie sur 418 fermes au niveau national (dont 8% d'élevages bio). Une présentation des résultats a été faite sous forme de webinaire disponible à ce lien. L'étude investigue les déterminants du revenu en fonction du type d'élevage. Le type « Herbagers de plaine » est détaillé ici, car il se rapproche le plus des élevages ovins bio de Bourgogne-Franche-Comté. Dans ces systèmes, le chargement est compris entre 0,5 et 1,4 UGB/ha SFP (soit 3 à 9 brebis/ha).

Principaux déterminants du revenu en élevage ovin allaitant

Facteur	Moyenne	½ écart-type
Concentré (kg/kg de carcasse produit)	7,4	1,5
Effectif de brebis	501	108
Productivité numérique /brebis	1,21	0,16
Poids agneaux (kg carcasse)	18,6	0,9
Mécanisation (€/brebis)	67,9	17,5
Aides 2nd pilier (€/brebis)	29,9	9,9
Frais d'élevage (€/brebis)	22,8	7,5
Charges main-d'œuvre (€/brebis)	4,1	6,1
Prix agneaux (€/kg carcasse)	8,2	0,6
Aides découplées (€/brebis)	44,1	6,7
Prix unitaire du concentré (€/kg)	0,36	0,04
Bâtiments (€/brebis)	16,5	7,9
Charges diverses (€/brebis)	29,0	6,8
Autres aides (€/brebis)	5,1	4,4

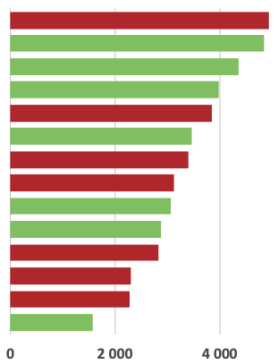


Figure 1 : Déterminant du revenu des Herbagers de plaine (revenu moyen sur les 3 années : 22 200 €). Source : Inosys

Lecture du graphique : des données sont récoltées sur chaque ferme (concentré / kgc, effectif de brebis…). Ensuite, des moyennes sont faites pour chacune (tableau). La majorité des fermes se concentrent autour de la moyenne et plus on s'éloigne de la moyenne, moins il y a de fermes. Ainsi, on obtient une courbe en cloche (dite de Gauss). ½ écart-type correspond alors à 20% des fermes. Par exemple, si on s'intéresse à l'impact de la quantité de concentrés distribués sur le revenu, on regarde d'abord les 20% des fermes situées juste au-dessus de la moyenne (7,4 kg concentrés / kgc) : elles donnent + 1,5 kg concentrés / kgc par rapport à la moyenne des fermes. Ensuite, on

Retour au sommaire

regarde quel est l'impact de ces 1,5 kg supplémentaires sur le revenu (barres vertes et rouges horizontales, ici presque 5 000 € de moins).

Intuitivement, on pourrait penser que ce sont le poids et le prix des agneaux qui favorisent le plus le revenu. Or, ces facteurs n'étaient sur cette période 2021-2023 respectivement que le 4ème et le 9ème déterminants du revenu (la forte hausse des prix qu'on a connu récemment ayant débuté fin 2023).

Le premier facteur déterminant du revenu des élevages herbagers de plaine est la quantité de concentrés distribués par kilo de carcasse produit (kgc). **Ainsi, 1,5 kg de concentrés/ kgc distribués en moins c'est 5 000 € de revenu en plus.** Si on traduit en quantité distribuée par agneau, dans cet échantillon la moyenne est à 140 kg de concentrés par agneau, et 28 kg de concentré de moins par agneau engendre 5 000 € de revenu supplémentaire. **Le concentré est dans cette étude à 360 € / t, à mettre donc en perspective avec son prix en bio, qui incite d'autant plus à l'économie de concentrés pour ne pas avoir un impact trop fort sur le revenu** (valorisation de l'herbe par les agneaux, pâturage au maximum toute l'année, objectifs de croissance des animaux revus à la baisse…). Pour avoir un ordre de grandeur, en élevage bio saisonné, d'après les références du projet Révabio (2020-2023), on est en moyenne à 5,1 kg de concentré par kg de carcasse produit, soit 100 kg distribués par couple brebis-agneaux (30 % de moins que dans l'étude herbagers de plaine).

Le deuxième facteur, presque au même niveau que le premier, est l'effectif de brebis : plus de brebis induit davantage de produit viande, statistiquement 108 brebis supplémentaires augmentent de presque 5 000 € le revenu. **L'effectif de brebis dépend souvent des ressources disponibles pour l'alimentation ce qui met en lumière l'enjeu d'avoir un chargement en adéquation avec sa surface afin d'optimiser ce nombre de brebis. Les économies d'échelle peuvent alors permettre d'augmenter le revenu.**

Enfin, le troisième facteur, celui qui nous intéresse ici, est la productivité numérique du troupeau, c'est-à-dire le nombre d'agneaux sevrés par rapport au nombre de femelles en lutte : 0,16 agneau supplémentaire par brebis induit 4 400 € de revenu supplémentaire (pour une moyenne de 500 brebis par troupeau). **La productivité numérique peut être décomposée puis traduite en termes techniques afin de déterminer sur quel levier jouer pour l'augmenter.**

Décomposition de la productivité numérique et repères pour situer son élevage

La productivité numérique permet d'apprécier combien d'agneaux sont vendus par femelle mise à la reproduction. En bio, en élevage saisonné, on est entre 0,8 et 1,2 agneaux par brebis avec une moyenne à 1,05 (Révabio). La productivité numérique peut être décomposée de la manière suivante :

Productivité numérique = taux de fertilité (nombre de mise-bas/femelles en lutte) x taux de prolificité (nombre d'agneaux nés/mise-bas) x taux de mortalité agneaux (nombre agneaux sevrés/agneaux nés).

La fertilité, la mortalité des agneaux et la prolificité sont donc des leviers importants pour augmenter la productivité numérique et de là, le revenu.

Une formation sur la conduite du troupeau ovin aura lieu début 2026 et abordera des leviers techniques d'augmentation de ces différents taux *(voir calendrier EDP n°21)*. Quelques repères de Bourgogne-Franche-Comté des taux satisfaisants se trouvent dans le tableau ci-dessous, afin de pouvoir évaluer dans votre troupeau sur quel aspect porter votre attention en priorité.

Taux satisfaisants	Races bouchères (lutte naturelle)			Races prolifiques (pures ou croisées)		
	Brebis	Agnelles	Résultat annuel du troupeau	Brebis	Agnelles	Résultat annuel du troupeau
Fertilité en saison	97 %	80 %	> 94 %	97 %	85 %	> 94 %
Fertilité en contre saison (races désaisonnées)	80 %	-		80 %	-	
Prolificité	160 %	120 %	> 150 %	200 %	160 %	> 190 %
Mortalité agneaux	14 %	16 %	< 15 %	18 %	20 %	< 20 %
Productivité numérique	110 à 135 %	80 %	> 120 %	130 à 160 %	110 %	> 140 %

Tableau 1 : Repères en rythme de croisière. Source : INOSYS-Réseaux d'élevage (2023), référentiel ovin viande en BFC



Retour au sommaire

Une journée technique au GAEC Pingeot l'autonomie alimentaire en bovin allaitant bio

Le 31 juillet dernier, une journée technique consacrée à l'autonomie alimentaire en engraissement de bovins allaitants s'est tenue au GAEC Pingeot, à Saint-Martin-du-Tartre (71), rassemblant 28 participants. Cette rencontre co-organisée par Bio BFC et la coopérative Sicarev, s'est inscrite dans le cadre du groupe ***Cap Protéines +****, dont fait partie Benoît Pingeot, associé du GAEC.*

Le groupe **Cap Protéines +** rassemble une dizaine d'éleveur·euses de bovins allaitants, pratiquant l'engraissement dans la Nièvre, la Saône-et-Loire et l'Yonne. Le but de ce projet sur 3 ans est d'améliorer l'autonomie alimentaire au sein des systèmes.

Le matin, Benoît Pingeot a présenté le fonctionnement de son atelier bovin allaitant et les leviers mis en place pour renforcer son autonomie alimentaire. Il a notamment détaillé :

- La mise en œuvre du pâturage tournant dynamique
- La culture de betteraves fourragères
- Son système performant naisseur-engraisseur de bœufs croisés Angus

La matinée s'est poursuivie par une intervention de la Sicarev, qui a présenté sa stratégie de commercialisation.

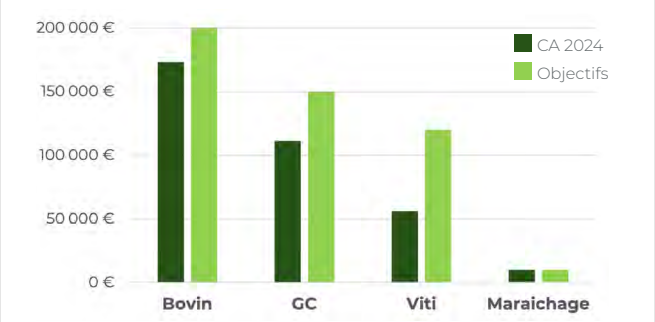
L'après-midi a été consacrée à la visite de la ferme : observation des parcelles de betteraves, des paddocks de stock sur pied, des animaux et du matériel agricole.

Le GAEC Pingeot

Michel et Marie-Noëlle Pingeot arrivent en 2009 sur l'exploitation située à St-Martin-du-Tartre (71). A cette date, l'exploitation représente 220ha et 120 vêlages dans un système naisseur-engraisseur. Depuis, leurs fils, Benoit et Hugo se sont installés à leur tour en 2013 et 2017, année marquée également par la création d'un atelier viticole. La ferme a été convertie en bio d'abord par les cultures en 2019, puis en 2021 sur la partie élevage. En 2022, une salariée a été recrutée et un atelier maraîchage de plein champ a vu le jour. Les ventes sont réalisées principalement auprès de la restauration collective. L'autre moitié est vendue à la ferme ou à d'autres maraichers.

Aujourd'hui, la ferme comptabilise 5 ETP (4 associés + une salariée) sur 343ha de surface répartis en divers ateliers :

- 160 ha de Prairies naturelles
- 183 ha de terres arables (GC + maraichage)
- 1 ha de vignes



Graphique 1 : Chiffres d'affaires 2024 et leurs objectifs en fonction des différents ateliers



L'exploitation compte désormais 90 vêlages de race Charolaise et Charolaise x Angus.

Les leviers pour une production de bœuf performante

Au GAEC Pingeot, toutes les bêtes sont engraissées. Pour une moyenne de 88 veaux par an, les 44 mâles sont conduits en bœufs, 24 femelles sont destinées à l'engraissement et 20 sont mises à la reproduction. Tout le système est conduit avec de l'alimentation en totalité produite sur la ferme et par la valorisation du pâturage. La conduite des bœufs est détaillée dans le schéma page suivante (Fig. 1). Afin d'atteindre l'autonomie alimentaire et le niveau de performance souhaité, Benoit Pingeot a mis en place plusieurs leviers techniques tels que le croisement, le pâturage tournant et la betterave fourragère.

Améliorer la précocité grâce aux croisements

Parmi les 44 bœufs, les 6 plus lourds, majoritairement les croisés Angus, sont triés avant la 2ème période de pâturage vers 15 mois. Ils seront ensuite conduits avec les bœufs d'un an de plus et passeront directement à l'année 3 sur le schéma. Leur phase d'engraissement dure environ 150 jours afin qu'ils atteignent les poids demandés par la filière et seront abattus à un peu plus de 2 ans.

Le recours au croisement permet d'engraisser un plus grand nombre d'animaux en les abattant plus jeunes. Cette stratégie a permis de remplacer la vente de broutards conventionnels par des bœufs de deux ans. En effet, le manque de places en bâtiment et la limite des surfaces fourragères restreignaient auparavant la capacité d'engraissement du troupeau. Grâce aux croisements,

Retour au sommaire

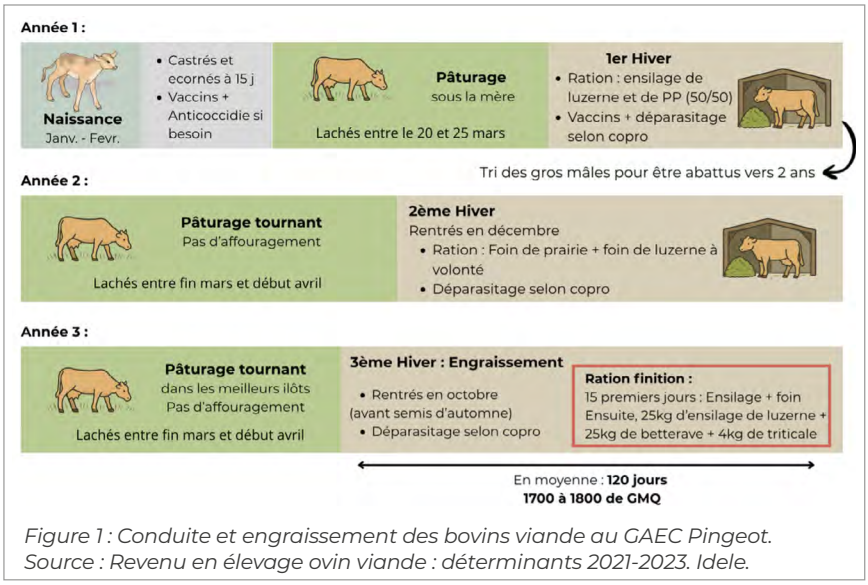


Figure 1 : Conduite et engraissement des bovins viande au GAEC Pingeot. Source : Revenu en élevage ovin viande : déterminants 2021-2023. Idele.

les exploitants peuvent désormais valoriser davantage de mâles en bio.

Sur les 20 génisses du cheptel, 3 vêlent à 2 ans, les vaches charolaises croisées Angus. Le reste des génisses, vêle à 3 ans. Outre le fait de pouvoir diminuer l'âge au premier vêlage, Benoit a également constaté une amélioration dans les conditions de vêlages. Les veaux naissent sans césarienne, vigoureux et sans cornes. Les vêlages faciles induisent également de meilleurs retours en chaleurs pour les prochains vêlages.

La race Angus est normalement réputée pour ses aptitudes à l'engraissement à l'herbe. Cependant, dans le système du GAEC Pingeot, les bêtes sont engraissées en bâtiment, faute de surfaces suffisantes pour un engraissement au pâturage. De plus, cela permet de vendre des bêtes en février-mars, une période où les carcasses sont bien valorisées par la filière longue. Les surcoûts liés à l'engraissement en bâtiment sont donc en partie compensés par le bon prix de vente des carcasses.

Sur le plan commercial, les carcasses croisées sont vendues 5 à 10 centimes de moins par kilo carcasse qu'une carcasse charolaise pure. Cependant cette baisse de valorisation est compensée par le gain d'une année de conduite sur ces bêtes-là. Par ailleurs, les filières longues s'intéressent de plus en plus à d'autres critères de valorisation de la viande, en accord avec les attentes des consommateurs. Le persillé, c'est-à-dire la répartition du gras intramusculaire, est un des critères qui ressort le plus. Or, les races précoces telles que l'Angus, obtiennent souvent de bons résultats sur ce critère. Benoit espère donc qu'à l'avenir les croisées puissent être d'autant plus valorisées que les Charolaises pures.

Cela fait maintenant trois ans que le GAEC Pingeot a introduit la race Angus dans son schéma de croisement. Depuis, l'exploitation parvient à sortir des bœufs plus précocement, sans augmentation des charges, et à faire vêler des génisses à 2 ans, tout en améliorant les conditions de vêlage dans l'ensemble du troupeau. Les associés souhaitent donc augmenter la part de croisé dans leur cheptel au vu des bons résultats technico-économique obtenus sur ces bêtes-ci.

La betterave fourragère comme apport d'énergie

Afin d'apporter de l'énergie dans ses rations, Benoit Pingeot a opté pour la betterave fourragère à la place du maïs ensilage, souvent utilisé dans ce type de système. La betterave permet de produire des quantités d'énergie similaire au maïs ensilage sur de plus petites surfaces (1,15 UFL/kgMS). Cette culture étant plus résiliente que le maïs aux aléas climatiques, elle permet d'assurer un bon rendement chaque année grâce à sa bonne reprise après une période de sècheresse. D'un point de vue alimentaire, elle est très appréciée des ruminants grâce à son fort taux de glucides qui la rend très appétente. Par ailleurs, sa forte teneur en eau, la rend peu encombrante et permet donc de compléter la ration avec une source de protéines. Enfin, la betterave connait aussi des atouts agronomiques, puisqu'elle représente un très bon piège à nitrate, limitant donc le lessivage de l'azote du sol.

Le pâturage tournant dynamique

Afin de maximiser l'utilisation de l'herbe dans son système, Benoît a mis en place un pâturage tournant dynamique. Les lots de vaches sont déplacés tous les 2 à 3 jours, en fonction de la pousse de l'herbe. L'exploitation dispose pour cela de paddocks fixes et de paddocks modulables, aménagés grâce à la technique des fils avant et arrière, permettant une gestion fine du pâturage. Ce système permet de valoriser et de stimuler la pousse de l'herbe tout en limitant le parasitisme et les refus. En effet, depuis la mise en place du pâturage tournant, Benoît n'a plus besoin d'affourager ses animaux durant l'été, ou au maximum une centaine de bottes de foin pour l'ensemble du troupeau lors des années les plus sèches. Cela correspond seulement à environ 9,5 kg de foin par UGB pour toute la saison de pâturage. Le pâturage tournant dynamique n'est pas encore généralisé à l'ensemble des lots, mais l'objectif est d'y parvenir d'ici le printemps 2026.

Dans cette logique d'optimisation, Benoît utilise également la technique du **stock sur pied** *(voir EDP n°20)*.

Grace à plusieurs leviers techniques tels que le croisement avec la race Angus, le pâturage tournant et la culture de la betterave fourragère, l'atelier élevage du GAEC Pingeot parvient à conjuguer **l'autonomie alimentaire, la performance technico-économique et la valorisation intégrale de sa production en agriculture biologique.**

▶ Sources

- *Betterave fourragère : une alternative intéressante - Pleinchamp*
- *La betterave fourragère - Idele*
- *Un nouveau critère d'évaluation de la qualité de la viande bovine, le persillé - Idele*
- Benoit Pingeot

Retour au sommaire

Temps de travail en élevage : entre passion et contraintes

Début 2025, le groupe d'éleveurs laitiers bio de Haute-Saône (animé par le GAB70, la Chambre d'Agriculture de Haute-Saône, Gen'IA Test Conseil Elevage et BIO BFC), a souhaité travailler sur la question du travail en élevage. Pour ce faire, une formation de 2 jours avec l'intervention de Romain MARY de Soelis a été mise en place.

Lors de cette formation, les notions de gestion du temps, organisation du travail, style de management et accompagnement au changement ont été abordées.

Nous vous proposons de réaliser un exercice issu de cette formation, en remplissant le tableau ci-dessous.

8 QUESTIONS POUR L'AVENIR

Nous sommes tous dotés de 24 heures par jour !

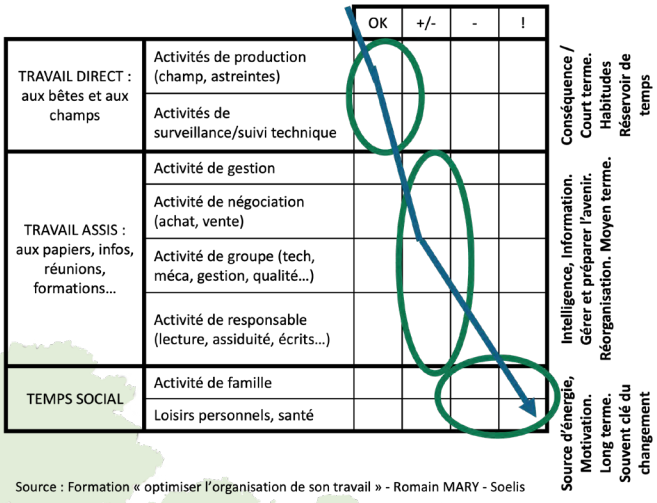
Hors des repas et du sommeil qui renouvellent notre énergie, le temps qui reste peut se découper en 8 activités principales : ces huit travaux sont des temps qui participent au bon fonctionnement de votre entreprise et à votre développement personnel.

Quelles sont les activités qui d'après vous souffrent le plus de votre manque de temps ?

Chacun placera une croix dans la colonne « OK, +/- , -, ou ! (danger) » pour exprimer son sentiment sur les déséquilibres habituellement constatés.

	OK	+/-	-	!
1) Activités de production (champ, astreintes)				
2) Activités de surveillance/suivi technique				
3) Activité de gestion				
4) Activité de négociation (achat, vente)				
5) Activité de groupe (tech, méca, gestion, qualité...)				
6) Activité de responsable (lecture, assiduité, écrits...)				
7) Activité de famille				
8) Loisirs personnels, santé				
Source : Formation « optimiser l'organisation de son travail » - Romain MARY - Soelis				

En réalisant ce travail en collectif, on aboutit souvent au même résultat : le temps social est l'activité qui souffre le plus du manque de temps.



Source : Formation « optimiser l'organisation de son travail » - Romain MARY - Soelis

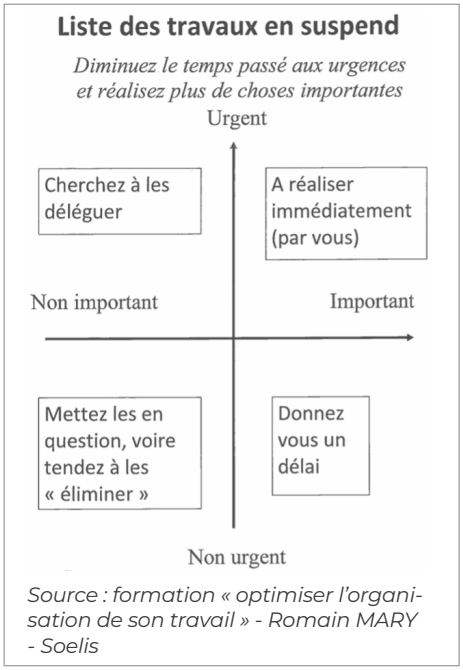
Comment remédier à cela ?

L'une des pistes explorées lors de la formation est de revoir l'organisation des activités en listant les tâches et en les classant en 2 catégories :

- Les tâches importantes
- Les tâches urgentes

Puis en croisant les deux et en identifiant pour chaque tâche :

- Tout ce qui est urgent et important
- Tout ce qui est important et non urgent
- Tout ce qui est urgent et non important
- Tout ce qui est non important et non urgent

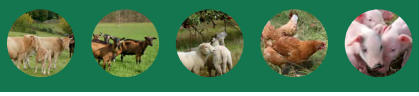


Source : formation « optimiser l'organisation de son travail » - Romain MARY - Soelis

Chaque participant s'est donné un objectif à réaliser à la suite de cette formation tel que : se dégager du temps pour pouvoir faire du sport ou encore se libérer un week-end par mois … Un bilan des actions réalisées sera proposé lors de la prochaine rencontre du groupe.

Si vous avez des questions à ce sujet, n'hésitez pas à contacter votre conseillère élevage

Retour au sommaire



Santé alternative chez les poules pondeuses

Au début de l'année 2025, nous vous avons proposé une formation sur la santé des pondeuses. L'intervention a été assurée par deux vétérinaires du GIE Zone Verte, qui nous ont parlé de prévention et de méthodes alternatives. Un extrait de ces précieux savoirs se trouve dans cet article.

L'écosystème microbien

Le microbiote, c'est-à-dire l'ensemble des micro-organismes d'un milieu, peut aussi bien être observé dans les animaux, leur environnement que leurs effluents. Son équilibre est précaire mais revêt une importance certaine en élevage, car il permet de concurrencer et d'empêcher la prolifération des bactéries pathogènes. C'est pourquoi, après la désinfection d'un bâtiment, il faut penser à réensemencer avec de bonnes bactéries, pour qu'elles occupent l'espace avant l'arrivée du nouveau lot de volailles et de leurs pathogènes éventuels.

L'équilibre bénéfique du microbiote de la litière est obtenu par son acidité, garante d'une fermentation lactique. Au contraire, si elle bascule du côté basique elle aura une fermentation de type putréfaction qui favorise les bactéries néfastes. Pour éviter cela il faut veiller à conserver un rapport C/N > 1 ; avec donc plus d'éléments carbonés (copeaux de bois, broyats, paille, ...) que d'éléments azotés (fientes).

Le microbiote des volailles s'appuie sur une composante génétique, qui évolue en fonction des micro-organismes fixés entre la coquille et la membrane protectrice de l'œuf, puis de l'alimentation et de l'environnement. Un bon ensemencement initial du tube digestif permettra d'avoir des poussins et futures poules résilientes. Si cette étape se passe mal, il ne sera pas possible de rétablir complètement le microbiote et il y aura un défaut récurrent de digestion chez ces animaux. Pourtant cet équilibre est d'autant plus important qu'il peut aussi conditionner le bon fonctionnement d'un vaccin ! Certaines actions restent possibles afin de favoriser un bon microbiote digestif, comme l'acidification de l'eau de boisson par du vinaigre de cidre. Il est également déconseillé de laisser des animaux dans un environnement trop stérile : cela amenuiserait leurs défenses immunitaires et leur microbisme et pourrait causer des problèmes d'adaptation lors d'un transfert dans une autre ferme (exemple : arrivée des poulettes prêtes à pondre dans la ferme d'élevage).

Les parasites principaux

- **Parasites externes**

Il y en a deux sortes communes, les poux mallophages (marrons) qui mangent les déchets de la peau, et les poux rouges qui se nourrissent de sang. Dans le premier cas ils ne font pas tellement de dégâts de santé, c'est plutôt un inconfort et un déplumage qui peuvent être observés. Un simple bain de poussière avec de la cendre peut suffire à les faire partir. Les poux rouges quant à eux causent des problèmes de santé plus importants , en effet une attaque par un trop grand nombre de poux va anémier la poule à la suite de la perte de sang, cela diminue son immunité voir peut entraîner sa mort. Ils se repèrent par des crêtes pâles et tombantes, une chute de ponte ou encore des œufs pâles avec parfois des traces de sang sur la coquille. De plus, ils empêchent les poules de se reposer car ils piquent principalement la nuit. Dans ce cas il est conseillé, en préventif, de lâcher des auxiliaires (acarien taurrus pro ou androlis pro), de poser des pièges pour surveiller leur apparition, et de disposer/suspendre certaines plantes aux vertus insectifuges dans le poulailler (feuilles de noyers, fougères, buis, ...). Pour le côté curatif il est possible de passer le bâtiment et le matériel à l'eau bouillante ou au chalumeau, ou encore de mettre de la terre de diatomée (mais elle tue aussi les auxiliaires). Attention il faut bien insister dans les interstices où ils se cachent généralement.

- **Parasites internes**

Dans ce cas, les plus communs sont : les heterakis (vers du jabot), les ascaris (vers spaghettis des intestins) et les coccidies (intestins). En soin préventif, pour assurer un bon confort digestif, il peut être recommandé de laisser un peu d'argile à disposition des animaux car elle agit comme un « pansement gastrique ». Cependant en cas d'infestation parasitaire cela ne suffira pas, vous trouverez ci-dessous quelques soins alternatifs possibles.

Quelques exemples de soins alternatifs

Trouble(s)	Complément 1	Complément 2
Respiration difficile / Bronchite infectieuse / Mycoplasmose / Pasteurellose ou cholera aviaire	Tisane de thym (infusion concentrée, puis dilution dans l'eau)	Girofle, Eucalyptus ou niaouli en huiles essentielles pulvérisées (6 gouttes /l)
Parasites intestinaux (heterakis et ascaris par exemple)	Ail (dans l'eau, tête d'ail infusée ou 500 g d'ail semoule pour 300 poules)	Tanaisie (décoction, infusion, hydrolat, poudre)
Fortifiant	Ortie hachée (à volonté !)	
Coccidiose	Vinaigre de cidre (1 à 2 cuillères à soupe/l)	Extrait de pépin de pamplemousse (1 ml / 5 l d'eau)
Coup de panique des animaux, arrivée dans l'élevage, forte émotion	Rescue Remedy (quelques gouttes dans l'eau de boisson)	Forêts, parcs et jardins, abords des villages

Retour au sommaire

Lien entre santé des poules, les oeufs et leurs qualités nutritives

Divers facteurs exercent une influence sur la formation des œufs : certains sur lesquels il est possible d'agir et d'autres pas forcément. Par exemple, le fait d'avoir un double jaune ou aucun jaune dépend de la génétique de la poule, alors qu'avoir une double coquille est lié au stress. Observer les œufs c'est donc également détecter des problématiques chez les animaux. Des coquilles fragiles peuvent révéler une carence en calcium (parfois liée à un stress thermique chaud ou un déficit de son assimilation par manque de vitamine D), alors que du sang dans le jaune est révélateur de carence en vitamine A. Mais cela peut aussi permettre de détecter des maladies comme la bronchite infectieuse qui provoque une déformation caractéristique des œufs. Celle-ci se décline sous divers signes, les œufs peuvent être décolorés (visible surtout sur œufs bruns), petits, déformés avec par exemple des "cercles" et la coquille est fragilisée donc elle a tendance à se casser facilement.

Les qualités nutritives et organoleptiques des œufs sont directement en lien avec leur alimentation. Pour l'assurer, il est nécessaire que les poules aient beaucoup d'acides gras poly-insaturés, que l'on retrouve dans l'herbe, les graines de lin broyées ou encore les algues. Attention aussi aux carences en méthionine et lysine, car ces acides aminés servent à la fabrication de l'œuf.



Figure 1. Oeuf présentant une déformation « cerclée » due à la bronchite infectieuse. Source : BIO BFC

Vous voulez en savoir plus ? *Une formation va avoir lieu sur le sujet, avec les deux mêmes vétérinaires, les 8 et 9 janvier 2026 ! Inscrivez-vous par mail en contactant Émilie AUDABRAM : emilie.audabram(at)biobfc.org*

Élevage des jeunes caprins bio : recueil de fermoscopies, articles de témoignages et synthèse bibio

Suite aux réflexions engagées autour de l'alimentation lactée des chevreaux, la FNAB a souhaité analyser les pratiques d'élevage des jeunes caprins en bio. Ce travail a permis de décrire les pratiques d'élevage de jeunes caprins dans 9 fermes bio, aboutissant à des articles de témoignages et un recueil de 9 fermoscopies (en région BFC : la Ferme-auberge du Rondeau (25) et la Ferme de Blanot (71)).

Un article sur Produire-bio rassemble toutes les publications issues de ce travail : https://www.produire-bio.fr/articles-pratiques/valorisation-des-chevreaux-bio/, vous y trouverez un recueil des fermoscopies, des témoignages d'éleveur·euses, et la synthèse bibliographique « Bibli'Capri », qui reprend les informations existantes sur l'élevage des jeunes caprins.



Les fermes enquêtées en région BFC

Ferme-auberge du Rondeau - Doubs (25)

Témoignage *Fermoscopie*

Ferme de Blanot - Saône-et-Loire (71)

Témoignage *Fermoscopie*

Retour au sommaire

Un nouveau projet pour les repères techniques, économiques et sociaux en petits ruminants laitiers en BFC !

Une nouvelle apprentie en charge du projet

L'équipe élevages de BIO BFC accueille une nouvelle recrue : **Méline Martin**, étudiante en troisième année d'ingénierie de l'élevage à l'Institut Agro Dijon (école d'ingénieur en agronomie). Son apprentissage sera d'une durée d'un an. Méline possède déjà une solide expérience dans les systèmes biologiques : elle a obtenu une licence professionnelle « Agriculture Biologique, Conseil et Développement (ABCD) » à Clermont-Ferrand avant d'intégrer son école d'ingénieur.

Souhaitant se spécialiser dans l'élevage, et plus particulièrement dans celui des petits ruminants pour sa dernière année de formation, Méline rejoint Bio BFC pour porter un projet en réflexion depuis plusieurs mois au sein de l'équipe élevage. Mais pourquoi s'intéresser à cette thématique ?

Détails des enjeux et livrables attendus

Depuis plusieurs années, nous remarquons une hausse durable des installations en petits ruminants laitiers conduits en agriculture biologique (AB) dans la région. Cette augmentation continue du nombre d'élevages en petits ruminants laitiers bio s'illustre par une hausse de 14% entre 2023 et 2024 *(Agence bio, 2024)*.

Dans le cadre de la démarche d'installation, il est indispensable de dimensionner son projet sur des volets économiques et techniques, qui assoient la faisabilité du projet. Pour aborder sa viabilité, il est essentiel de dimensionner le travail lié aux soins des animaux, à la transformation, et éventuellement la commercialisation en circuits courts.

Malheureusement, il n'existe à ce jour aucune ressource locale (repères, références) à l'image des systèmes tels qu'ils sont conduits en bio en région BFC.

Inspiré du travail réalisé en 2024 pour la production maraichère, la collecte de l'analyse des données s'appuie sur l'outil « trajectoires » développé dans le réseau FNAB et prendront la forme d'un livrable équivalent « Repères en petits ruminants laitiers bio ». Le document sera basé dans un premier temps sur 20 enquêtes réalisées dans les fermes bio de la région BFC. La phase de collecte de donnée aura lieu entre janvier et mars-avril 2026. Les résultats des enquêtes seront anonymisés.

Au-delà du document « Repères » qui compilera les résultats des enquêtes, ces données serviront à ajuster l'accompagnement des porteur·euses de projet et des jeunes installé·es. D'une part par une meilleure identification des besoins des éleveur·euses et futurs éleveur·euses, et d'autre part un partage des données permettant une montée en compétence et un regard sur les performances technico-économiques et sociales des systèmes déjà en activité.

Vous souhaitez prendre part en intégrant la liste des fermes enquêtées ?

Comment participer ? Si vous êtes intéressé·e par ce projet et souhaitez contribuer à l'enquête, vous pouvez répondre au ***questionnaire de présentation de votre exploitation.***

Vous préférez répondre par téléphone ? Contactez Méline directement.

Contact pour toute question :
apprenti.elevage@biobfc.org - 07 78 12 22 41

Merci à tous et toutes pour votre contribution !



Retour au sommaire

Le projet VALOV'BIO
Améliorer la valorisation des veaux bio non destinés au renouvellement

Constat

En 2023, en Franche-Comté, **80%** des veaux bio non-destinés au renouvellement sont vendus en **conventionnel.**
Les éleveur·ses se posent des questions :

- **Ethiques**
- **Economiques**
- **Ecologiques**

Source : enquête réalisée par Interbio FC

En réponse

La FNAB a lancé un projet national afin d'essaimer les systèmes permettant de **valoriser les veaux en bio.**

Dans ce cadre, BIO BFC **accompagne les éleveur·ses** bio pour mettre en place des solutions pour valoriser leurs veaux en bio.

1er système testé...

Partenariats entre:

Eleveur·se laitier — **Eleveur·se allaitant**

Sources : Projet Valomalebio et GIEE « Valorisation des veaux laitiers bio »

...et approuvé

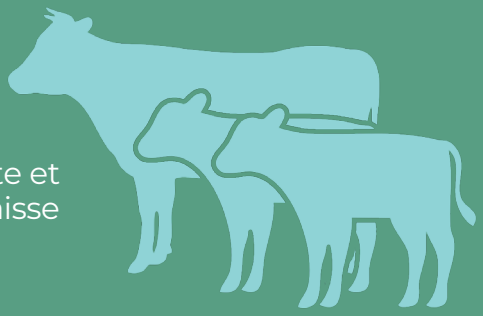
« Ça permet de vendre nos animaux dans des élevages où on sait que les animaux seront bien et [...] que ça continue dans la filière bio comme ça devrait l'être. »

Eleveur laitier engagé dans un partenariat

Source : interview réalisée par la CAB des Pays de la Loire

Pour commencer

Achète et engraisse



1 vache nourrice et 2 veaux croisés

Allaitement pendant 5-6 mois

Puis au sevrage :

La nourrice pourra ré-adopter 1-2 veaux croisés

Les veaux seront engraissés en bœufs bio

Ainsi de suite, jusqu'à sa réforme où l'élevage laitier pourra à nouveau vendre une nourrice et ses veaux

2e système testé...

Partenariats entre:

Eleveur·se Laitier ou Allaitant

Céréalier·ère ou Engraisseur·se

Achète et engraisse



Des veaux sevrés ou broutards pour produire des bœufs bio

Sources : Projet Préveau et fermoscopies réalisées par BIO BFC

...et approuvé

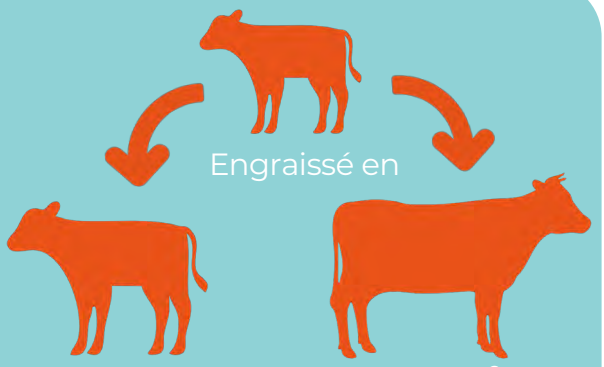
« *Ce système me permet de valoriser mon herbe avec des animaux simples à conduire et peu de contraintes (pas de vêlage, peu de surveillance, peu de frais vétérinaires, etc.).* »

Céréalier engraissant des broutards en bœufs

Source : fermoscopie réalisée par BIO BFC

3e système testé...

Engraissement **sur la ferme de naissance** (laitière ou allaitante) avec une valorisation en bio via la vente directe ou la filière longue



Sources : Projet Valomalebio, Projet Préveau et fermoscopies réalisé par BIO BFC

...et approuvé

« *Cela nous rend moins dépendant de l'agriculture conventionnelle et [...] apporte à la filière de viande bovine bio des animaux correspondant à leurs besoins.* »

Eleveur laitier engraissant ses veaux en bœufs

Source : interview réalisée par la Voix Biolactée

Ça vous intéresse ?

Contactez **Lisa Aubry** :

06 49 46 26 95

Lisa.aubry@biobfc.org

Avec le soutien de : Région Bourgogne Franche Comté — Préfet de la Région Bourgogne-Franche-Comté — Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR — Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Bio Bourgogne - Franche-Comté

Réalisé en 2025

BRÈVES

POINT INFO RÉSEAU

FNAB Fédération Nationale d'Agriculture Biologique

Nouveauté : paiement des dérogations

La FNAB souhaite informer son réseau qu'à partir du 1er janvier 2026, l'INAO facturera certaines demandes de dérogations individuelles.

Tarif : 30 € HT par demande.

À noter : le paiement s'appliquera quelle que soit l'issue de la demande (acceptée, refusée, annulée ou abandonnée).

Plus d'infos

Évolution des marchés bio septembre 2025

Au 1er semestre, la consommation de produits bio a augmenté de 4% en valeur. Mais la dynamique est contrastée entre circuits :

- croissance soutenue pour la vente directe et les magasins bio,
- stabilisation puis légère augmentation des ventes après 3 ans de baisse en grande distribution.

Cette bonne dynamique à l'aval de la filière ne doit pas occulter les difficultés que rencontrent encore une partie des fermes bio. Au 1e semestre, le solde entre le nombre d'engagements en bio et le nombre d'arrêts est négatif.

Cet effet « ciseau » (baisse des surfaces vs hausse des ventes) risque de provoquer des ruptures d'approvisionnement « origine France » dans les mois à venir.

Plus d'infos

LA PÉRIODE DES SALONS AGRICOLES BAT SON PLEIN !

Pôle Bio Massif Central

Les Bio Thémas

Sommet de l'élevage, Salon Tech&Bio … Retrouvez les ressources présentées aux liens ci-dessous :

Focus sur l'agriculture et l'élevage biologiques : Quelques résultats récents de la recherche-développement

Présentations par l'ITAB, la commission Bio d'INTERBEV, la Ferme expérimentale de Thorigné d'Anjou et le collectif Biorefférences.

Retrouvez ici l'ensemble des conférences biothémas

tech&bio Une initiative des Chambres d'agriculture

Le très connu salon Tech&Bio de Bourg-lès-Valence

LE COLLECTIF DES FROMAGES BIO DU MASSIF JURASSIEN EST NÉ !

Vous souhaitez faire partie d'un groupe fier de mettre en valeur son double label Bio et AOP et avez à coeur de promouvoir vos pratiques vertueuses ?

Rejoignez le Collectif !

Plus d'infos *Adhérer*

OBSERVATOIRE DES VIANDES BIO 2024



Publication du communiqué de presse INTERBEV

RÉOUVERTURE DU RÈGLEMENT ENCADRANT LA BIO À L'ÉCHELLE EUROPÉENNE

Le commissaire européen à l'Agriculture a récemment **réouvert le règlement européen** pour donner suite à une décision de la Cour de justice européenne concernant les produits bio européens importés et leur composition.

Cette réouverture s'est néanmoins accompagnée d'une annonce sur la **possibilité d'intégrer des « simplifications limitées et consensuelles pour le secteur »**, ce qui ouvre la porte à un potentiel affaiblissement du cahier des charges bio. Cette révision sera présentée d'ici la fin d'année. La Commission Européenne a lancé le 21 octobre une consultation publique sur ce projet de révision afin de recueillir les priorités des organisations et consommateurs européens. **La consultation court jusqu'au 18 novembre.**

N'hésitez pas à participer pour faire entendre votre voix de producteurs et productrices bio !

La FNAB se mobilise pour limiter le nombre de modifications apportées en dehors de celles demandées par la justice : les producteurs bio français attendent des engagements sur leurs soutiens, notamment la PAC, et non l'érosion des exigences et principes du cahier des charges bio ou la rupture de la confiance du consommateur !

FILIÈRE LAIT BIO

« La France manquera de lait bio en 2026 »

Entretien avec Yves Sauvaget (Cniel), qui est intervenu le mardi 14 octobre à Saint-James, lors du colloque sur le lait bio organisé par la Confédération Paysanne.

Retour au sommaire